



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 112 /PREF/SG/SRAG du 06 OCT 2015
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Martin le 18 décembre 2015

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 22 septembre 2015 formulée par Madame Leyla FAZER ;

- Vu** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 22 septembre 2015;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 1^{er} octobre 2015;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 22 septembre 2015 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 22 septembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

A R R Ê T E

Article 1er : Madame Leyla FAZER, est autorisée à organiser une course pédestre, le vendredi 18 décembre 2015, dont le détail du parcours est le suivant :

Départ 20 H : Front de mer derrière le marché, boulevard de France, rue de Sandy Ground, rue du Président Kennedy, rue Charles de Gaulle, rue Victor Maurasse, rue de la République, arrivée prévue sur la ligne départ.

Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée


Anne LAUBIES

LES SIGNALEURS

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Téléphone	Permis
1	CORIAL	Manuella	20/02/80	Friars Bay – 97150 Saint Martin	0690 77 94 54	11096200258
2	CAPRAJA	Erick	18/11/65	Concordia– 97150 Saint Martin	0690 586 600	850996100228
3	FAZER	Anicet	17/04/63	lot 125 spring Quartier d'Orléans – 97150 Saint Martin	0690 406 024	810996200398
4	FAZER	Ken	14/02/65	9, Impasse Lady Fish Sandy ground – 97150 Saint Martin	0690 66 30 58	831096200428
5	HAMLET	Jocelyne	31/08/67	Quartier d'Orléans – 97150 Saint Martin	0690 504 070	870396310016
6	HAMLET	Jessica	21/08/71	Grand Case– 97150 Saint Martin	0690775716	920896300048
7	LEFRANC	Dimitri	15/09/89	Oyster Pond– 97150 Saint Martin	0690 356 347	80196300009
8	MARCELLIN	Kelly	18/01/84	Résidence Beverly bâtiment R porte 4 – 97150 Saint Martin	0690 06 37 47	101096300024
9	LIENEFAH	Samuel	11/12/75	Cul de Sac – 97150 Saint Martin	0690 776 817	94119710024
10	GERVAIS	Jean Marc	18/03/84	Residence Chevrise Cul de Sac – 97150 Saint Martin	0690 73 75 56	11196300032